

LE LUOT

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GUESNON Daniel, Maire.

Présents : GUESNON Daniel, Maire, DULIN Denis, POUILLAIN Hervé, ALEXIS Alain, DUBOIS, Christine, GOHIN Sylvain, LEBEHOT Brigitte, LEGRAND Gilles, MARTINET Brigitte, PICHON Sébastien, VIVIER Elodie

Absents (excusés) : 0

Absents : 0

Membres en exercice : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Convocation : 20/09/2024

Secrétaire de séance : MARTINET Brigitte

ARRÊTÉ DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUNI 2024 (2024-09-01)

Vote Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU VAL SAINT PERE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 (2024-09-02)

La demande de participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école publique du Val Saint Père est :

1 élève de primaire (1 x 813.78€ = 813.78€)

Vote Pour : 11

Contre : 0

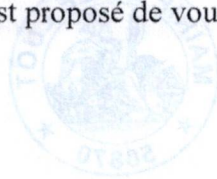
Abstention : 0

DÉNOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS (2024-09-03)

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (dénomination des voies et des lieux-dits, numérotation des constructions), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts, revêt un intérêt majeur. Il améliore les services aux citoyens et aux entreprises : intervention des secours, livraison du courrier, raccordement à la fibre optique, etc.

Lors de sa séance du 21/06/2024 (délibération n° 2024-06-02), le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination des voies et lieux-dits et de la numérotation des constructions.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il vous est proposé de vous positionner.



Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Vu la délibération n°2024-06-21 du 21/06/2024 par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Il est proposé au conseil municipal :

D'adopter et de valider les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau et sur la carte, en annexe de la présente délibération ;

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DEVIS DISTINGUE TOIT – TRAVAUX D'ETANCHEITE ET GAINAGE DE CHEMINEE DES LOGEMENTS COMMUNAUX (2024-09-04)

Le devis proposé par l'entreprise Distingue Toit - EI Burey Pierre Jean s'élève à **1 932.63€ TTC.**

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DEVIS COMPLEMENTAIRE ALAIN BOUVIER – REFECTION DE VOIRIE (2024-09-05)

Le devis initial couvrait 1005 m². Après vérification, il y a 580 m² supplémentaire. Le devis complémentaire de Alain Bouvier s'élève à **580 m² x 10€ = 5 800€ TTC.**

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

PRISE EN CHARGE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA HAYE PESNEL (2024-09-06)

La commune de La Haye Pesnel ne parvient plus à supporter le coût du périscolaire et demande aux communes dont les enfants fréquentent la crèche ou la garderie de prendre en charge une partie des frais. Ceci représenterait pour la commune de le Luot un supplément de 2 701.00€ pour la période de janvier à juillet 2024.

Vote Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Demander à William Dugue de faire l'épavage dans le bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,
Daniel GUESNON

La Secrétaire de séance,
MARTINET Brigitte

